une idée nouvelle, mais sur laquelle on ne saurait trop insister : en matière de vocabulaire latin, dès qu'il s'agit de choses de l'esprit et particulièrement de poésie, il ne faut jamais perdre de vue que les écrivains latins étaient sans cesse préoccupés de faire passer en latin la substance de la littérature grecque et que derrière l'œuvre latine se dissimule, plus ou moins habilement et plus ou moins discrètement utilisé, le modèle grec.

A. Burger.

IV

L'ABLATIF DE COMPARAISON EN LATIN

par K. van der Heyde

Professeur au gymnase de Haarlem.

Ce qu'on enseigne généralement : *a)* sur le caractère de l'ablatif de comparaison en latin, *b)* sur les rapports de cette construction avec la comparaison à l'aide de la conjonction *quam*, *c)* sur l'origine de cette dernière construction, peut se résumer ainsi[1] :

a) L'ablatif de comparaison est un ablatif proprement dit à valeur séparative : dans une phrase du type « filius patre maior », l'ablatif *patre* indique le point de départ de la comparaison (traduction : « vu du père ou à partir du père le fils est plus grand »).

b) La phrase du type « filius patre maior » a été éliminée peu à peu par la phrase du type « filius maior quam pater ».

c) Cette dernière construction est née d'une contamination de la phrase du type « filius tam magnus quam pater » avec la phrase du type « filius patre maior[2] ».

Or, K. Brugmann[3] a prouvé qu'en indo-européen, à côté de l'ablatif, c'était quelquefois l'instrumental à valeur sociative qui

1. Voy. à partir de Ziemer, *Vergleichende Syntax der Indogermanischen Comparation* (1884) surtout Wölfflin, *A. L. L.*, VI, 447 et suiv.; Landgraff, *Bl. Bay. Gymnasial-Schulwesen*, 49 (1913), p. 260 et suiv.; Riemann-Lejay, p. 132 et encore Schanz-Hofmann, *Syntax und Stilistik*, p. 425, etc.

2. Pour la première fois chez Skutsch, *Kl. Schr.*, p. 321.

3. *I. F.* 27, p. 159 et *Grundriss*, II², 2, p. 542; voy. aussi Salonius, *Vitae Patrum* (Lund, 1920). p. 108 et suiv.

figurait comme cas de comparaison, et il a avancé l'hypothèse que le type latin « patre maior » pourrait bien, du moins en partie, continuer un ancien instrumental. M. Löfstedt, qui dans son beau livre sur l'emploi des cas en latin[1] a examiné de plus près l'extension et le développement de l'ablatif de comparaison, affirme que l'hypothèse de Brugmann lui semble du moins probable et digne d'une plus ample étude. C'est à cet examen que je me propose de consacrer le présent article.

C'est le mérite de M. Löfstedt d'avoir démontré, à l'aide du matériel réuni chez Bennett et Neville[2], que le type de phrase « filius patre maior » manque à peu près totalement dans les plus anciens textes latins, qu'il est encore assez rare à l'époque de Cicéron, pour ne devenir courant que chez certains auteurs comme Ovide et Horace. En effet, lorsqu'on examine les cas où l'on trouve chez Plaute l'ablatif de comparaison, on en voit l'emploi restreint aux quatre groupes suivants :

I) expressions proverbiales du type « melle dulci dulcius » (*Tru.* 371)[3];

II) phrase négative du type « nullus leno te alter erit opulentior » (*Per.* 565);

phrase interrogative du type « qui me alter est audacior homo? » (*Am.* 153);

III) type « opinione melius » (*Cas.* 338);

IV) après *plus* et *minus*[4] : « plus iam anno scio (*Cur.* 14), minus ... sumptumst sex minis » (*Tri.* 411).

Partout ailleurs *quam* est de règle; ainsi nous le trouvons suivi du nominatif dans :

Tri. 388, « gravius tuum erit unum verbum quam centum mea » et suivi de l'accusatif dans :

Mi. 1355, « alios fideliores semper habuisti tibi quam me » (après comparatif d'un adverbe, par exemple *Tru.* 806, *Poe.* 585), c'est-

1. Einar Löfstedt, *Syntactica*, I (Lund, 1928), p. 236 et suiv.

2. C. E. Bennett, *Syntax of early Latin*, II, p. 292 et suiv.; K. P. R. Neville, *The case-construction after the comparative in Latin* (*Corn. St.*, XV, 1901).

3. Dans la même catégorie je classe les exemples sans « figure étymologique » du type « Tu es lapide silice stultior » (*Poe.* 291) et l'expression « alia alia peior » (*Au.* 140), type dont je ne trouve qu'un exemple chez Plaute.

4. *Amplius* et *longius* ne se trouvent pas chez Plaute dans ce genre d'expressions; le premier exemple de *amplius* est Sall. *Cat.*, 56, 2; de *longius* peut-être Caes. *B. G.*, IV, 1, 7.

à-dire dans les cas où le latin se servira plus tard aussi de l'ablatif de comparaison, et puis dans nombre de cas où l'emploi de l'ablatif serait ou bien impossible ou bien équivoque : *quam* suivi du génitif (*Ru.* 619), du datif (*Poe.* 1002), de l'ablatif (*Per.* 232), d'une préposition (*Tru.* 810), du verbe *esse* (*Mo.* 710) ou d'un autre verbe (*Mo.* 695), *quam ut* (*Poe.* 1184), *quam ne* (*Poe.* 400), *quam si* (*Per.* 354), *quam quom* (*Per.* 436).

Entre ces deux cas extrêmes, nous trouvons un certain nombre d'exemples de *quam* dans les cas où l'ablatif est de règle. Ceci n'est vrai que pour les deux premiers groupes : *plus quam*, suivi d'un nom de nombre, ne se trouve pas encore chez Plaute[1]; le type « melius quam opinio » ne semble jamais avoir existé. Comme exemples des deux premiers groupes je citerai :

I) *Men.* 488, « homo levior quam pluma[2] »;

II) *Ba.* 41, « miserius nihil est quam mulier »,

Mi. 314, « quis magi' dis inimicus natus quam tu? ».

Nous pouvons donc dire que l'emploi de l'ablatif de comparaison chez Plaute est rigoureusement limité, tandis que l'emploi de *quam* s'est étendu quelque peu aux dépens de l'ablatif[3]. C'est donc donner une idée absolument fausse de l'état de choses attesté en latin ancien que de considérer les deux types comme deux constructions rivales, dont l'une serait en train de supplanter l'autre. Nous sommes en face de deux constructions différentes qui sont encore dans une certaine mesure indépendantes l'une de l'autre. Cet état de choses se continue dans le développement ultérieur de nos constructions, comme le montre clairement l'aperçu qu'en donne M. Löfstedt (*o. l.*, p. 242 et suiv.). Nous voyons les deux types rester assez nettement séparés jusqu'à la fin de l'époque classique; quelques exemples de l'ablatif dans la phrase comparative ordinaire nous montrent seulement que la pénétration des deux types a été réciproque. Ce n'est qu'à partir d'Horace et

1. Nous verrons que l'apposition du type « plus annos decem » (St. 160) est plus fréquente. Voy. P. Habeck, *De particula quam post comparativos plus amplius minus longius propius omissa* (Diss. Iena, 1913).

2. Landgraf (*o. l.*, p. 261) affirme à tort que *quam* ne se trouve pas dans ce genre d'expressions; voy. encore *Ru.* 102 : « Nunc perlucet ea quam cribrum crebrius ». Pour le type « alius quam alius », voy. plus loin, p. 6.

3. On sait que le même fait s'est produit sur le domaine de *ac* et *atque;* on trouve chez Plaute : secus quam (*Cap.* 428), aeque quam (*Mi.* 465), alius quam (*As.* 236), aliter quam (*Cas.* 345), proinde quam (*Tru.* 324). Sur *ac* et *atque* après comparatif, voy. plus loin, p. 6.

d'Ovide qu'on trouve, comme je l'ai déjà indiqué, cet emploi excessif de l'ablatif de comparaison, dont l'exemple classique est le passage d'Ovide, *Met.* XIII, 789 et suiv. Nous laisserons ces faits de côté, tout en affirmant que l'hypothèse de M. Löfstedt, qui suppose (*o. l.*, p. 248 et suiv.) que nous sommes ici en présence d'un fait d'ordre stylistique, dû en grande partie à l'influence du grec, nous semble très probable.

Les faits latins, tels que je viens de les décrire, sont nets et caractéristiques. Ils nous prouvent que la théorie courante sur la succession des deux constructions n'est pas basée sur des faits et que, par conséquent, rien ne nous autorise à chercher l'origine de la construction avec *quam* dans une contamination du type « filius tam magnus quam pater » avec le type « filius patre maior », dont nous n'avons aucune trace en latin ancien. Nous verrons par la suite que l'explication de l'ablatif comme un ablatif « séparatif », désignant le point de départ de la comparaison, se heurte également à de graves difficultés.

Ce qui caractérise les cas où l'ablatif est de règle, c'est que dans aucun de ces cas nous ne sommes en présence d'une comparaison où le comparatif exprime une qualité, attestée dans un plus large degré chez un autre que chez la personne (ou l'objet) à l'ablatif, comme c'est le cas dans l'exemple « filius maior quam pater ». Ceci est évident dans les deux derniers groupes. Il suffit de comparer le type « plus iam anno scio » avec le type « me plus sapere quam vos » (*Ep.* 258), où *quam* n'est jamais remplacé par l'ablatif, et de se rendre compte qu'en remplaçant l'ablatif dans « prius opinione veni » par *quam*, l'expression perdrait son sens : « prius veni quam opinio » pourrait tout au plus signifier « je suis venu plus tôt que l'opinion », comme « prius veni quam tu » signifie « je suis venu plus tôt que toi ».

Le cas des deux autres groupes, tout en étant de nature bien différente, est également en opposition avec le type ordinaire « filius maior quam pater ». Ici non plus nous n'avons pas à faire avec une différence de degré. Dans une phrase comme « nullus leno te alter erit opulentior », ce n'est pas le « plus riche » du « leno » qui est accentué, c'est tout simplement la tournure latine pour dire « aucun *leno* ne sera ton égal en richesse », comme « quis me alter est audacior homo? » signifie « qui est aussi au-

dacieux que moi, qui est mon égal en audace[1]? ». Ceci est confirmé d'une façon intéressante par divers « vulgarismes ». Premièrement nous avons la citation incorrecte du vers Ovid., *A. a.*, I, 475 :

quid magis est saxo durum, quid mollius unda?,

cité, *C. I. L.*, IV, 1895, sous la forme :

quid pote tam durum saxo, etc...

L'auteur, tout en se rappelant le sens du vers, s'est trompé sur la forme; pour lui « quid est tam durum saxo » avait apparemment le même sens que « quid est magis durum saxo ». En second lieu il est à remarquer que nous trouvons comme équivalents de l'ablatif dans ce type de phrase chez Plaute deux constructions qui servaient d'ordinaire à exprimer l'égalité : l'emploi de *aeque* dans une phrase comme :

Mer. 335, « homo me miserior nullust aeque »,

ou même :

Cas. 685, « neque fuit me senex quisquam amator/ adaeque miser », et l'emploi de *atque* (*ac*) au lieu de l'ablatif :

Mer. 897, « amicior mihi nullus vivit atque is est »,

conjonction, dont Plaute ne se sert pas en phrase positive.

Pour le premier groupe les preuves sont moins abondantes. Toutefois, il est intéressant de citer l'expression souvent discutée[2] : « speculo claras (aedes) » (*Mo.* 642), qui semble avoir le même sens que « speculo clariores », ce qui prouve que dans ce genre d'expressions le comparatif n'exprimait pas réellement une différence. Le fait, enfin, que l'ablatif de comparaison n'est presque jamais[3] accompagné d'un ablatif « mensurae » (voy. Neville, *o. l.*, p. 34; Löfstedt, *o. l.*, p. 253), semble prouver la même chose : comme il n'exprimait pas une différence, la mesure de la différence ne pouvait pas être indiquée.

Les quatres groupes, tout en étant, comme nous le verrons, de caractère différent, se rapprochent donc par la qualité négative

1. La valeur exacte de l'expression « alia alia peior » (*Am.* 140), « l'une est aussi dépravée que l'autre », se voit nettement, lorsqu'on la compare avec la construction avec *quam*, qui exprime la véritable différence de degré, par exemple « ut facilius alia quam alia puerum peperit » (*Tru.* 806).

2. Voy. Löfstedt, *Glotta*, III, p. 189; Salonius, *o. l.*, p. 110; Baehrens, *Glotta*, IX, 172.

3. Je n'en connais qu'un exemple dans l'ancienne langue : Liv. Andr. fr. trag. 10-11 multo ocius verno gelu.

de ne pas exprimer une véritable différence de degré. Mais, comme c'était précisément sur l'idée d'éloignement, de différence de degré, exprimée par le comparatif, que l'explication courante de l'ablatif de comparaison comme ablatif séparatif se basait, il est évident que cette explication n'est pas suffisamment fondée. Pour arriver à une solution plus satisfaisante, il importe avant tout de se rendre compte de la valeur exacte qu'avait à l'origine la formation comparative.

On sait qu'à l'origine cette formation n'avait rien à faire avec l'expression du « degré plus grand », mais que le suffixe comparatif s'ajoutait à des mots qui exprimaient une qualité relative, c'est-à-dire une qualité qui n'était une qualité que par opposition avec son contraire. Ainsi nous avons en latin même le suffixe *-tero-*[1] dans les oppositions « dexter-sinister, noster-vester, magister-minister, campester-silvester », etc. En grec, nous avons δεξιτερός-ἀριστερός, ἡμέτερος-ὑμέτερος, etc.; Homère (θ 324) marque par θηλύτεραι θεαί l'opposition des déesses et des dieux; très caractéristique enfin dans cet ordre d'idées est l'emploi qu'Homère fait du mot θεώτερος[2] :

ν 109 δύω δέ τέ οἱ θύραι εἰσίν,
111 αἱ δ' ἀὴ πρὸς Νότου εἶσι θεώτεραι ...

Cette formation, qu'au lieu de comparatif on pourrait appeler avec plus de raison un « positif relatif », parce qu'elle n'avait à l'origine aucun rapport avec un positif, qui n'existait pas à côté, a subi un léger changement de valeur, lorsque le suffixe est devenu lui-même porteur de la signification, qu'il empruntait à l'origine à la signification particulière du mot ou de la racine à laquelle il s'ajoutait, et lorsqu'on a commencé à l'ajouter comme tel à des mots qui n'avait pas cette signification. Ainsi, nous le trouvons ajouté au mot *mater* dans *matertera* « être comparable à la mère, qui remplace la mère, qui équivaut à la mère » (voy. Muller,

1. Le suffixe *-ios-/-ies-* semble avoir eu à peu près la même valeur, cf. lat. « medius, meus, alius »; gr. δεξ-ός (voy. Sommer, *I. F.*, XI, p. 1 et suiv.). Tandis que le grec, à côté de quelques cas isolés de ce type, se sert du suffixe *-tero-*, le latin a généralisé le premier suffixe. Du point de vue sémantique, on ne peut pas faire une distinction entre ces deux types à l'intérieur même du comparatif.

2. Voy. entre autres F. Muller Jzn., *Latijnsche woordverklaring op semantisch-taalhistorischen grondslag* (Verh. Koninkl. Akad. Wetensch. Amsterdam, Afd. Letterkunde, 1920, p. 209 et suiv.).

o. l., p. 212), dont nous avons un pendant en skr. *açvataráḥ* « être comparable au cheval ». Ajouté à un adjectif ordinaire, qui n'a pas l'idée de comparaison ou d'opposition dans sa signification, le suffixe en fera un adjectif relatif ou plutôt un « superlatif relatif », car la forme servira à attribuer une qualité qui est remarquable par rapport à l'état d'une autre personne ou d'un autre objet. Théoriquement, un adjectif de cette valeur admet deux objets de comparaison : celui dont l'objet comparé se sépare par sa qualité remarquable, et celui dont il se rapproche, tout comme sa propre valeur ouvre deux voies de développement, celle du comparatif et celle de l'équatif (cf. *matertera* et l'équatif en *-ithir*, *-idir* en v. irl., si on a le droit de rapprocher ce suffixe). Or, comme nous avons vu qu'en latin ancien l'emploi de l'ablatif de comparaison n'était de règle que dans des types de phrase qui, logiquement, exprimaient une « égalité élative », il me semble permis et même indiqué de voir dans cet ablatif un cas à valeur sociative. Il est vrai que les expressions du type « melle dulcior » se retrouvent en grec et en indo-iranien, pour ne parler que de ces deux groupes, et qu'ici le cas comparatif (le génitif pour le grec et l'ablatif pour l'indo-iranien) est très probablement de valeur séparative[1]. Mais le développement du système comparatif est un fait dialectal des diverses langues indo-européennes. L'italique, de même que le celtique, ne semble pas avoir connu la distinction entre l'instrumental et l'ablatif, et de l'ablatif latin nous n'avons, sauf à côté des verbes de mouvement, aucun exemple où il exprime à lui seul le point de départ. D'autre part, nous le retrouvons comme cas comparatif à valeur sociative à côté de mots comme *aeque* et *adaeque* (*Am.* 293, *Cas.* 685), *dignus* et *condignus* (*Tri.* 506, *Mi.* 505)[2], *par* (*Per.* 834), *alter* (*As.* 492), *alius* (*Varr. R. r.*, III, 16, 23). Ainsi, tandis qu'en grec l'emploi du cas séparatif, qui avait un fort appui dans l'emploi de ce même cas à valeur partitive à côté du superlatif, a prévalu, le latin ne semble avoir développé que le second cas. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de considérer ce type comme une survivance : la naissance

1. Notons toutefois que, selon Brugmann (*l. l.*) l'emploi de l'instrumental est attesté en indo-iranien, en celtique et en lituanien et que, au point de vue sémantique, nous trouvons la valeur « équative » du comparatif dans l'expression homérique μελάντερον ἠύτε πίσσα (Δ 272).

2. Voy. Salonius (*o. l.*, p. 9) contre Skutsch, *Glotta*, II, p. 158.

de ce genre de comparaisons est dans la nature même de la langue et se retrouvera en dehors des langues indo-européennes. Mais même s'il faut avec M. Meillet (*B. S. L.*, 87, p. 124) le considérer ainsi, il me semble permis, après ce que nous avons dit sur la valeur réelle de ces expressions, de supposer que le latin, après le syncrétisme de l'ablatif et de l'instrumental, n'a vu à l'origine dans ce type que l'expression de l'égalité élative.

Quant au second type, la phrase négative et interrogative, rien n'empêche de considérer des formules syntaxiques tellement développées du point de vue purement latin. Il est à remarquer que dans un grand nombre d'exemples (dans le type négatif quatre fois sur vingt-neuf, dans le type interrogatif même quatre fois sur quinze) nous trouvons à côté de l'ablatif le mot *alter*[1] et que cette construction représente probablement une formule ancienne : à partir de Plaute, elle sort de l'usage. Par ce mot, la valeur d'égalité élative de nos expressions n'est qu'accentuée. L'ordre des mots, qui est presque constamment (sauf *Mo.* 1072) abl.-*alter*-comp., semble prouver l'unité syntactique de cette formule, c'est-à-dire le rapport étroit de *alter* aussi bien avec l'ablatif qu'avec le comparatif. *Alter* servait pour ainsi dire de trait d'union entre l'ablatif et le comparatif : lié d'une façon étroite au comparatif en tant qu'accentuant l'impossibilité de trouver le « pair » de quelqu'un dans telle ou telle qualité, le mot sert en même temps à faire ressortir le rapport sociatif qui existe entre le comparatif et l'ablatif. En effet, nous trouvons le mot *alter* dans ce même genre d'expressions d'un côté lié à l'ablatif sans comparatif et de l'autre côté lié au comparatif sans ablatif :

As. 492, « neque me alter est Athenis quisquam quoi... »

Mi. 659, « non invenies alterum/ lepidiorem ad omnes res ».

Le latin se servait donc du comparatif suivi d'un ablatif dans le cas où le degré élatif était ou n'était pas partagé. C'est ce qui oppose cette construction très nettement à cet autre type également ancien, le type : *tam... quam* « de la façon... de laquelle ». Ici, nous n'avons pas opposition d'un cas remarquable à un autre cas du même ordre, mais nous avons simple comparaison relative : « A tam magnus est quam B » ne veut pas dire que A et B

1. *Au.* 206, *Mo.* 1072, *Per.* 565 et *Am.* 153, *Am.* 1046, *Mi.* 313, *Ru.* 1281. Nous trouvons *alius* : *Merc.* 101, « Qua mulier alia nullast pulchrior ».

soient réellement grands[1]. C'est dans ce type de phrase même qu'il faut chercher l'origine de la construction « A maior est quam B », dont elle partage le caractère relatif, qui fait opposition au caractère élatif de la construction avec l'ablatif. De « A tam magnus est quam B », par « A non tam magnus est quam B », à « A minor est quam B », le passage est tout naturel[2].

Les deux autres cas de l'ablatif de comparaison, les types « plus iam anno scio » et « opinione prius », ne semblent pas pouvoir renforcer notre théorie sur la valeur réelle de cet ablatif, étant d'une nature toute différente. J'ai déjà eu l'occasion de faire observer que dans une formule comme « plus duobus » le rapport entre le comparatif et l'ablatif est tout autre que le rapport entre *maior* et *pater* dans une phrase comme « filius maior est quam pater » et j'ai noté la différence entre « prius opinione veni » et « prius veni quam tu ». Que le latin ait aussi senti cette différence est mis en évidence par le fait que dans le groupe « opinione prius » la construction avec *quam* n'a jamais pu s'insinuer et que dans le groupe « plus duobus » *quam* ne se montre que relativement tard — Habeck (*o. l.*, p. 30) ne l'a signalé qu'à partir de Cicéron — tandis que le type « me plus sapere quam vos » (*Ep.* 258) est très fréquent chez Plaute.

Pour le dernier groupe, il est important de noter que chez Plaute, comme dans toute la latinité ancienne, la construction normale est l'apposition du type « plus annos decem » (*St.* 160)[3]. D'ailleurs — ceci soit dit en passant — cette construction est la plus naturelle : *plus* y a valeur purement adverbiale, tout comme dans l'expression *plus satis* « largement suffisant[4] ». Les quelques exemples qui semblent offrir un ablatif de comparaison sont en grande partie à contester. Ainsi des quatre exemples que Plaute en offre :

Tri. 411, « minus hercle in istis rebus sumptumst sex minis »,

1. Remarquons que *tam... quam*, pourtant très fréquent chez Plaute, ne se trouve dans la phrase exprimant l'égalité élative que là où l'ablatif serait impossible, comme *Mi.* 1202 : « Numquam ego me tam sensi amari quam nunc ».

2. Comparez gr. ὡς « comme » (voy. Brugmann-Thumb, *Gr. Gr.*[4], p. 625, qui compare allem. *als*).

3. Autres exemples : *Tri.* 402, *Men.* 896, *Ep.* 498, *Am. fr.* VI, *Per.* 21 (plusculum).

4. Le français ne se sert pas de l'adverbe « largement » devant des noms de nombre, comme le fait par exemple l'allemand avec « über », le hollandais avec « ruim » (amplius). Comparez pour l'emploi adverbial l'expression *plus minus* « environ » (par exemple Hirt. *B. G.*, VIII, 20), que Plaute ne connaît pas encore.

Cur. 14, « plus iam anno scio »,

Ba. 818, « plus annis decem/ plus iam viginti mortuom esse oportuit »,

Men. 446, « plus triginta annis natus sum »,

les trois derniers ablatifs peuvent être considérés comme présentant des ablatifs de temps du même type que l'ablatif *anno* « il y a un an » dans :

Men. 205, « quattuor minis ego emi istanc anno uxori meae ».

Toutefois, il nous reste quelques cas où l'ablatif de comparaison n'est pas à contester; en premier lieu sont à citer :

C. I. L., I, 196, 6, 9, 18, 23 « dum ne minus senatoribus C adesent »,

Ibid. 21, « neve inter ibei virei plous duobus, mulieribus plous tribus arfuisse velent »;

en outre, on trouve surtout la formule *plus uno* (*una*) (Cic., *De orat.*, II, 30; Ter., *Hec.*, 462), de la même nature, quoique sans nom de nombre, sont les expressions *minus nihilo* (*Ps.* 937), *plus hoc* (leg. XII tab. X, 2, cf. Ter. *Andr.*, 31, *hoc amplius*) et *plus eo* (Ter., *Heaut.*, 63). Il me semble très peu probable que nous avons ici devant nous un cas d'analogie d'après les deux premiers types de l'ablatif de comparaison, étant donnée la différence fondamentale entre les deux genres d'expression. D'autre part, s'il faut considérer ce type à part, indépendamment des deux types précédents, il est évident que le rapport entre *plus* et l'ablatif dans une phrase comme « cum plus uno verum esse non possit » (Cic., *De orat.*, II, 30) est plutôt un rapport sociatif qu'un rapport séparatif[1].

De la construction « opinione prius », nous pouvons dire que nous la voyons se former presque sous nos yeux. Ce type, d'ailleurs, a été peu vivant en latin[2]. Il nous donne l'impression d'une de ces formules, qui, nées du hasard de l'analogie dans quelque cas isolé, n'ont jamais eu la force de s'imposer. Plaute n'en offre que quatre exemples, tous avec l'ablatif *opinione :* « opinione melius » (*Au.* 544, *Cas.* 338), « opinione prius » (*Am.* 545) et « opinione pulchrior » (*Mi.* 1238)[3]. A-t-on le droit — l'explication séparative

1. J'espère pouvoir revenir prochainement sur cette question, qui mérite une plus ample étude.

2. Voy. surtout Wölfflin, *o. l.*, p. 460, et Landgraff, *o. l.*, p. 263.

3. *Plus iusto* dans *Ba.* 349 : « ille est oneratus recte et plus iusto vehit » se rapproche plutôt du cas précédent.

n'entrant pas en ligne de compte — de considérer ce type comme une analogie d'après le type ordinaire? Pas plus que pour le type précédent, je ne peux être porté à le croire : le caractère en est trop différent. En outre, si réellement l'analogie avec l'ablatif de comparaison ordinaire servait de base à cette formation, pourquoi alors ce type, qui pourtant n'avait rien à craindre de la concurrence de *quam*, a-t-il eu si peu de fortune? Il me semble plutôt qu'il faut rapprocher l'ablatif *opinione* de l'emploi, assez fréquent surtout dans l'ancienne langue, de l'ablatif des « circonstances concomitantes » du type *consuetudine, arbitratu*, « selon l'habitude, selon le bon plaisir », dans :

Tri. 362, « mentire..., atque id nunc facis haud consuetudine »,

Ps. 428, « si meo arbitratu liceat, omnes pendeant »,

qui sont du même genre que les ablatifs « semi-adverbiaux » ou purement adverbiaux du type *iure, iniuria, merito(d)* et que les ablatifs « absolus » du type *(per)optato, auspicato* dans :

Am. 658, « certe med illi expectatum optato venturum scio ».

Considérer l'expression « opinione melius » comme un cas d'apposition (traduction : « mieux que selon l'opinion ») et en chercher au besoin l'origine dans une phrase comme « opinione, haud melius haec res se habet », c'est faire une hypothèse, mais une hypothèse, qui, à mon avis, est mieux fondée que le rapprochement d'une construction d'une toute autre valeur. Sans doute, il est très probable que pour un auteur comme Ovide, qui, nous l'avons vu, abuse de l'ablatif de comparaison et qui, d'ailleurs, avait sous les yeux l'exemple de la construction grecque μείζων τῆς ἐλπίδος[1], ce type n'avait rien de bien différent du type ordinaire : la preuve en est donnée par les diverses expressions de ce genre crées par lui : « voto maiora fideque munera » (*Met.* 13, 651), « credibili fortior » (*Fast.* 3, 618), « solito et merito » (*Met.* 7, 84, et *Ex Pont.* 3, 3, 76). Pourtant ceci ne m'empêche pas de croire que les deux types étaient à l'origine distincts et que c'est l'ablatif de « circonstances concomitantes », qui, d'ailleurs, précède aussi bien le type ancien « opinione prius » que le type plus récent « solito maior », et non pas l'ablatif de comparaison, qui a servi comme base à la naissance de notre construction.

Je limiterai ici ces remarques. S'il faut en tirer quelque conclu-

1. Voy. sur cette construction : Schwab, *Historische Syntax der griech. Comparation*, II, p. 8 et suiv.

sion, je voudrais la formuler ainsi : — Bien loin d'être une construction rivale de la construction avec *quam* et d'être éliminé peu à peu par cette dernière construction, l'ablatif de comparaison a eu dans l'ancienne langue son propre domaine, d'où il n'est sorti que relativement tard, très probablement sous l'influence du grec. L'état des choses qu'on trouve en latin ancien fait voir nettement qu'on ne peut pas donner à l'ablatif de comparaison latin une valeur séparative, mais qu'il faut plutôt y voir une nuance sociative. Ceux pour qui le témoignage du grec et de l'indo-iranien, où le domaine de notre construction est tout autrement limité et où d'autres influences ont pu agir sur sa formation, a plus d'autorité que l'état des choses attesté en latin même, n'accepteront pas cette hypothèse. Pourtant je crois qu'il faut, sur le terrain de la syntaxe, bien plus encore que sur tout autre domaine de la grammaire comparée, utiliser les données historiques avec une extrême prudence. Des faits analogues, qui sur le terrain plus matériel et plus mécanique de la morphologie ou de la phonétique établiraient sans conteste une origine commune, n'ont souvent, quand il s'agit des faits syntaxiques, que des raisons d'ordre purement psychique. Ainsi je suis porté à distinguer à l'intérieur même de l'ablatif de comparaison latin plusieurs couches d'origine diverse. Quand et jusqu'à quel point ces types se sont fondus ensemble pour ne former qu'une seule construction pour le sujet parlant, c'est une question qui demandera une plus ample étude.

K. VAN DER HEYDE.

Haarlem.

V

LE PARTICIPE PRÉSENT LATIN CONSTRUIT AVEC *ESSE*

PAR STANISLAS LYER

Professeur au lycée de Dijon.

Le participe présent prédicatif avec le verbe *esse* est de date ancienne. On trouve cette périphrase dès les débuts de la littérature latine. Les grammairiens en signalent des exemples chez Plaute[1],

1. Ch. E. Bennett, *Syntax of early Latin*, Boston, 1914, p. 429; L. C. Barrett, *The present participle with* esse *as a periphrastic*, dans *Transactions and Proceedings*